

**CONVENTION D'ABANDON DE CREANCE  
A CARACTERE FINANCIER**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

La société TWINSCORP SAS au capital de 100 euros ayant son siège social à 16 Avenue du Docteur Camille Delavaille 64100 Bayonne ;immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BAYONNE sous le numéro 830087995 00023, représentée par Madame Vanessa Pretotto, Présidente de la société.

**Ci-après dénommée « la Société »**

**ET**

La société SARL OR, 93 bis avenue Achille Peretti 92220 Neilly sur Seine, représentée par Mr Oliver Rasquinet

**Ci-après dénommé « l'associé »**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE ET DECLARE CE QUI SUIT**

Monsieur Rasquinet (représentant de la société SARL OR), compte tenu des relations existant entre lui-même et la société, et agissant en qualité d'associé, envisage d'abandonner une partie de sa créance pour permettre à la société de retrouver un meilleur équilibre financier.

**CONVENTION**

**I/ ABANDON**

Monsieur Rasquinet déclare abandonner et faire remise à la société, ce qui est accepté pour elle en qualité d'associé, d'une partie de la créance qu'il possède sur la société à hauteur de soixante mille euros (60 000 €) et ce avec effet immédiat.

Sauf l'effet de la réalisation de la condition ci-après exprimée, Monsieur Oliver Rasquinet :

- 1/ Consent à éteindre et amortir le montant de la créance abandonnée :
- 2/ Reconnaît la société TWINSCORP SAS quitte et déchargée envers lui pour le paiement de cette dette ;
- 3/ Accepte de ne rien lui réclamer et se désiste de tous droits et actions en raison de ladite dette.

## **II/ CONDITIONS**

La remise expresse ci-dessus consentie et acceptée est définitive

## **III/ Devenir de l'abandon du compte courant précédant**

Il est également précisé que l'abandon de compte courant pour un montant de 60 000 euros par à la société pour lequel il existait une condition suspensive et purement et simplement abandonné. Cet abandon devient donc définitif. Monsieur Rasquinet ne pourra pas réclamer ces sommes à posteriori.

Fait en trois originaux  
A Bayonne  
Le 11 mai 2021

**SARL OR Représentée par  
Monsieur Oliver RASQUINET**

**TWINSCORP SAS Représentée par  
Madame Vanessa PRETOTTO**